



CROPSAV PACA

25/05/2023

GT régional - surveillance de la Faune Sauvage

OFB

Principaux axes du plan d'action surveillance

- **Sensibilisation du réseau SAGIR** (réseau Sagir = OFB-FNC-FDC +LABOS)
- **Augmenter le nombre d'observateurs** : *pour augmenter le nombre de signalements*
 - *Parcs nationaux (Mercantour, Ecrins) Régionaux (Queyras) +Départementaux (06)*
 - *Chasseurs*
 - *Forestiers*
 - *Pêcheurs*
 - *Mairie*
 - *SDIS*
 - *Service des routes*
 - *Vétérinaires*
 - *Accompagnateurs de montagne, Associations pastorales (...)*
- **Faciliter la collecte/les prélèvements de cadavres**
 - *Formations: faites en 2022 – prévoir un maintien de compétence en 2023 si nécessaire*
 - *Recruter de nouveaux collecteurs (chasseurs, louvetiers, agents des parcs): fait en 2022 – maintenir l'animation de ce réseau*
 - *Lever les contraintes logistiques: points de collecte, fiches réflexe... : fait pour le niveau 2B– voir si il existe encore des difficultés logistiques + il faut maintenant traiter les questions logistiques si passage en niveau 3 et/ou cas détecté en France*

LE GT régional

- Travail piloté par l'OFB (Sagir national) incluant FNC, FDC, FRC, SD-OFB, DR OFB, DDT, DDPP, DRAAF, LDV, GTV PACA des 3 dpts + 83 comme observateur
- **Feuille de route** construite avec partage des taches entre les différents acteurs – mise à jour en mai 2023
- Création de **cellules départementales** qui doivent être autonomes
- Réunions du GT les 02/02, 16/02, 09/03 et 25/05/2022,
- + partage d'information par mailing avec bilan surveillance et point situation en Italie les 08/07/2022, 23/09/2022, 25/11/2022 et 03/03/2023.
- Pas de réunion en 2023 : *l'OFB national exprime le besoin d'une reprise d'animation par le niveau régional (DRAAF?) avec soutien technique de l'OFB*

Bilan / animation

Structuration de l'animation:

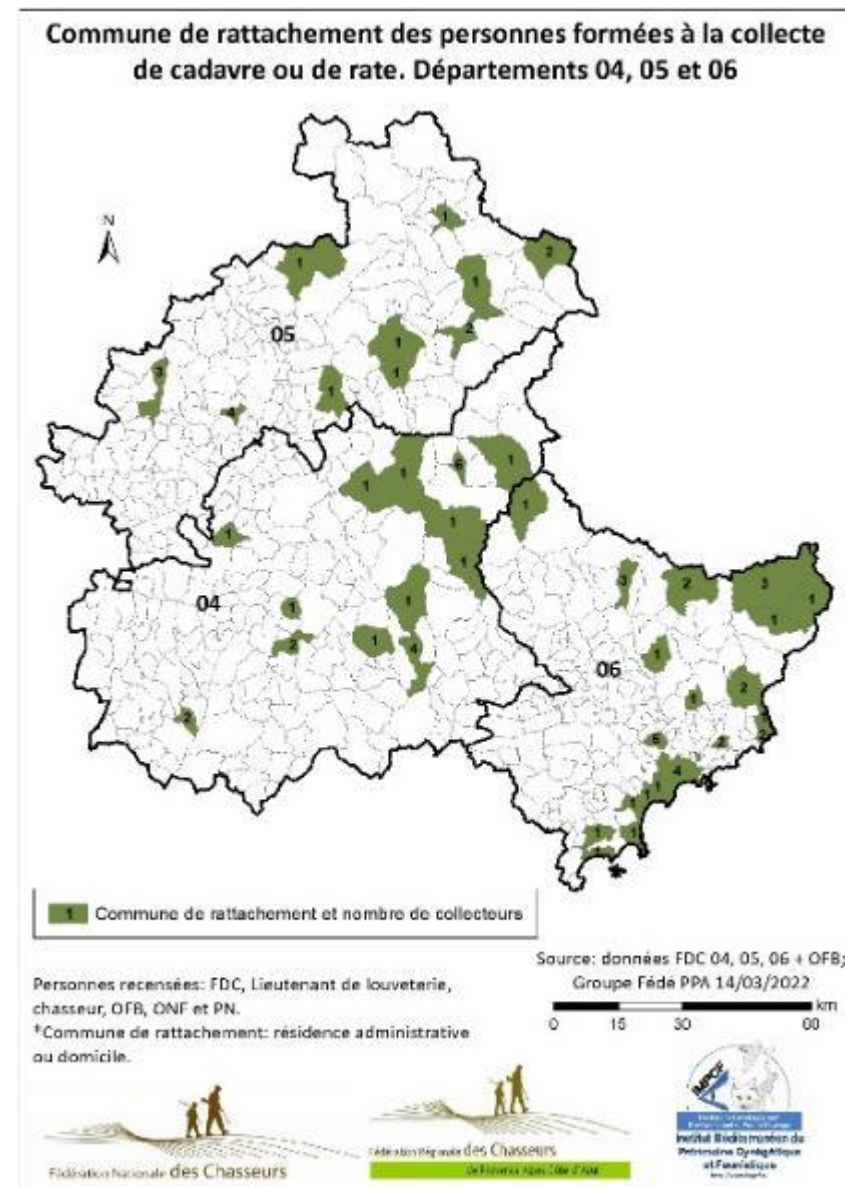
- **Animation nationale :**
 - par Sagir national auprès des SD et FDC (3 dpts + dpts limitrophes) + PARCS
 - par FNC auprès des 3 FDC + FRC
- **Cellule régionale :** *à revoir car le travail d'amorce est terminé – il s'agit de maintenir une dynamique et relancer les actions de sensibilisation*
- **Cellules départementales = échelle opérationnelle :**
 - Fonctionnelles avec pilotage variable selon dpt (DDT ou DDPP)
 - *Nécessité de maintenir la dynamique car certaines actions de sensibilisation sont à renouveler*

Bilan / formation

2022 (rappel) : Formation et distribution de matériel de collecte et de biosécurité pour les collecteurs relais avec appui LDA 05 et LDA 06

	04	05	06	38	83	Total
chasseur	3	8	14			25
FDC	4	5	4		2	15
Louvetier	2	1	3			6
OFB	9	5	9			23
OFB-BMI				2	2	4
ONF	1					1
PARC	2	6	7			15
Total personnes formées	21	25	37	2	4	89
Invités	2 DDPP	1 DDPP	1 DDT			

2023 (février): point PPA fait par Sagir national lors d'une formation des agents des Parcs dans le 05 (agents des Ecrins et du Mercantour présents)



Bilan /Actions de sensibilisation

Actions de sensibilisation

- Réalisation de support de communication: grand public et pro
- La plupart des acteurs terrain ou institutions ciblés ont été contactés en 2022 : mairies, SDIS, pêcheurs, conseils départementaux pour les cadavres bord de route, vétérinaires...

Toutes les actions de sensibilisation sont à renouveler en 2023 – à faire d’ici début juillet ?

06

Que faire en cas de découverte d'un cadavre de sanglier?

Ne touchez pas le cadavre

Repérez l'endroit - Prenez une photo du site et du cadavre

Nettoyez vos chaussures et vos vêtements

Lavez votre chien

Évitez tout contact avec les porcs ou des sangliers

Contactez le réseau SAGIR

Office Français de la Biodiversité: sd06@ofb.gouv.fr / 04.93.83.10.10

Fédération départementale des chasseurs Standard: 04.93.83.10.10

Que faire en cas de découverte d'un cadavre de sanglier

Fiche destinée aux observateurs et aux collecteurs du réseau Sagir dans un contexte de surveillance renforcée pour la Peste Porcine Africaine

Pour tout le monde

Prenez des photos du cadavre et du site

Si possible, géolocalisez-le

Prévenez un contact SAGIR du dpt

Je suis formé et équipé

↓

Je collecte
(voir procédure détaillée)

↓

Renseignez la fiche Sagir (ou transmettre les informations au contact Sagir)

Cadavre entier

Ou prélèvement de rate ou écouvillon ou OS (voir fiche spécifique)

Je dépose au lieu de collecte le plus proche (voir carto ou demandez au contact Sagir)

Je ne suis pas formé ou équipé

↓

Je ne touche pas le cadavre

Si possible, je le rends visible (marquage du site avec un fanion par exemple)

Les prélèvements doivent être déposés au plus vite (dans les 24h)

A conserver au froid positif

En cas de mortalité suspecte : privilégier le dépôt directement au laboratoire par rapport à un point de collecte relai

Nettoyez (eau+savon) vos chaussures et vos vêtements +/- les pattes de votre chien +/- le bas de caisse de votre voiture

Pendant 48h, évitez tout contact avec les cochons ou sangliers vivants

05

CONTACTS DES INTERLOCUTEURS DEPARTEMENTAUX DU RESEAU SAGIR

Fédération Départementale des chasseurs:
Thierry CHEVRIER = 04.92.51.33.62 / 06.42.03.55.74

Service départemental de l'OFB:
Thierry COULLEE = 06.75.97.32.33 / Philippe MOULLEC = 06.30.48.87.59 /
Thierry CARTET = 06.25.03.21.98 / Philippe GUILHEM = 06.08.71.07.15 / Manon BODIN = 06.99.78.97.23

OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Bilan surveillance

Résultats de la surveillance

- 2022 : 28 cadavres collectés et analysés
- Depuis le 1^{er} janvier 2023 :
 - 5 cadavres signalés et analysés – *baisse des signalements*
 - 7 analyses en attentes (issus de tirs de destruction à la frontière du 06)

Bilan 2022

	Surveillance 2B PACA				Départements limitrophes en niveau 2A			
	04	05	06	total	38	73	83	total
Nbre de prélèvements	5	4	19	28	3	3	4	10
Nbre de prélèvements positifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Nbre de prélèvements négatifs	5	4	18	27	3	3	2	8
Nbre de prélèvements sans résultat*	0	0	1	1	0	0	2	2

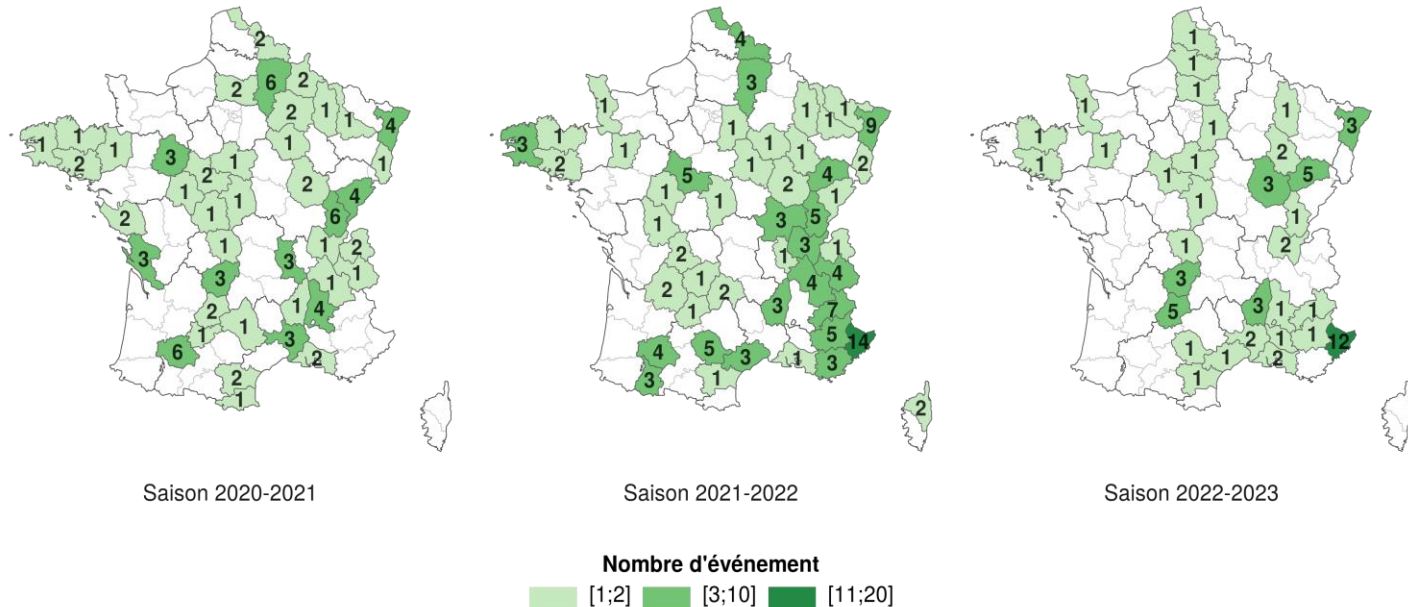
* sans résultat = ininterprétable + non analysé

Bilan par saison de chasse :

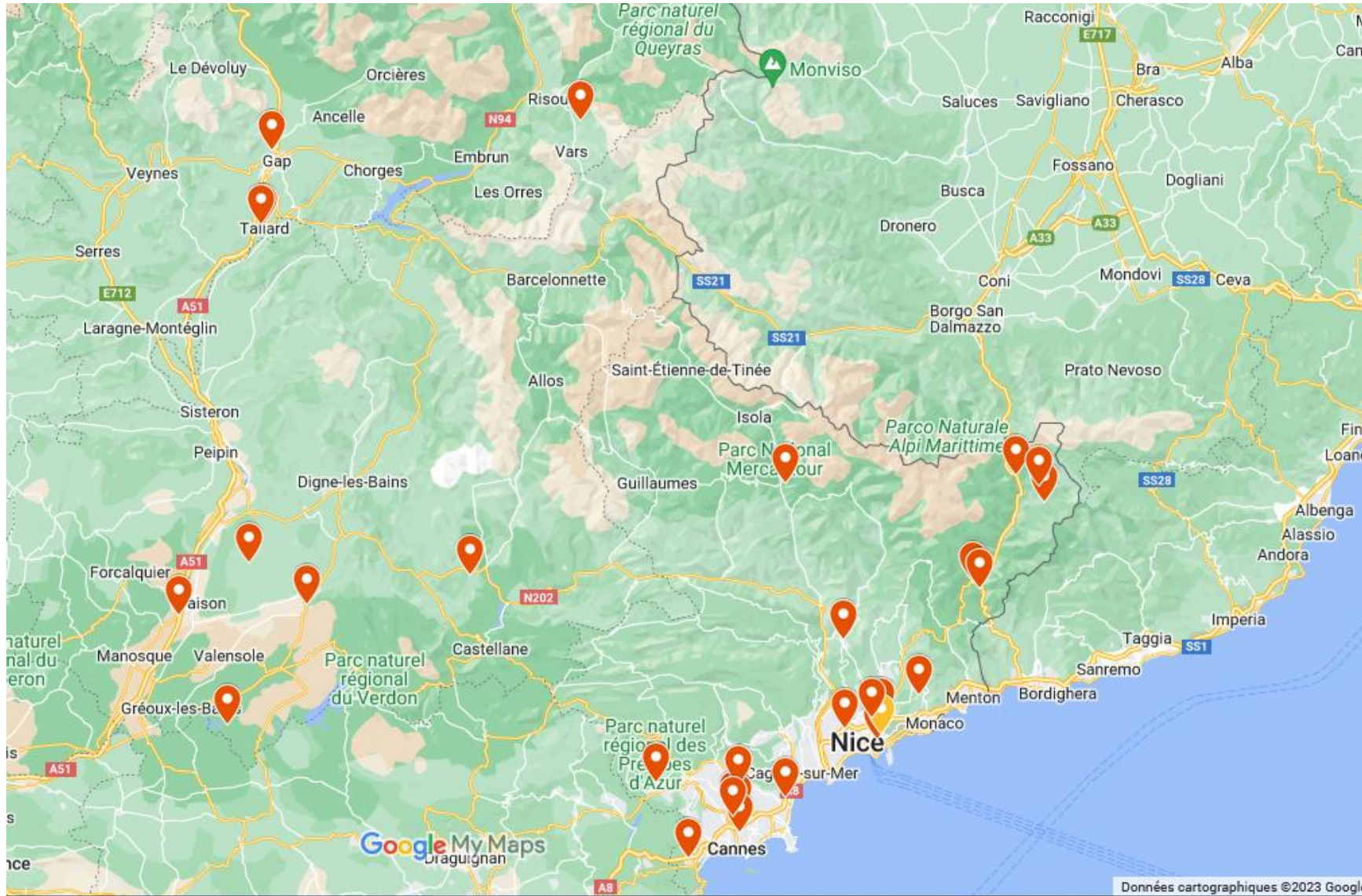
Depuis les actions de sensibilisation courant 2022, les signalements ont été plus importants dans les dpts 04/05/06 (+ 83) que les saisons précédentes (2020/2021 par ex)

Pour la saison 2023/2024, il faut renouveler la sensibilisation des chasseurs pour maintenir le même niveau de signalements, et si possible l'augmenter

Bilan des analyses sur cadavres de sanglier par département et par saison de chasse



Carto des collectes dans les 3 départements en niveau de surveillance PPA 2B (bilan depuis janvier 2022)



- Un point = 1 fiche SAGIR – peut concerner plusieurs cadavres
- En jaune = cadavres collectés durant les 2 derniers mois

Points sur les travaux nationaux

Le GT national surveillance et lutte - PPA faune sauvage a travaillé à des **scénarios** pour anticiper une avancée des cas italiens

Le GT a aussi fait des **propositions d'actions à envisager dès à présent dans le 06**

Préambule aux conclusions du groupe

- **Adapter les mesures au niveau de détection supposé en Italie:**
 - Pour que les critères de distance soient applicables: **nécessité de pouvoir évaluer le niveau de détection côté italien** (cf, en disposant d'informations plus précises sur les modalités de recherche active et sur les dynamiques dans le temps et l'espace de leurs analyses PPA avec résultats négatifs...)
 - Si un cas est dans la zone 30-40 km mais avec forte suspicion que ce cas a été détecté tardivement, les actions de niveau 3 peuvent être envisagées d'emblée
 - A chaque évènement épidémiologique significatif, réunir un groupe « d'experts » locaux et nationaux pour analyser la situation au vu du terrain
- **Pour le zonage, il faut intégrer dans l'analyse :**
 - **le critère de vitesse de propagation** (utilisation de la carte d'analyse paysagère : les zones plus ou moins favorables aux sangliers peuvent être considérées comme des zones à vitesse de propagation plus ou moins rapide).
 - **l'état du/des cadavres détectés** au plus proche

Cas FS dans un corridor écologique à une distance de 30-40 km			Coordination	Cas FS dans un corridor écologique à une distance de 20 km		
Détermination du zonage	Mesures relatives à la surveillance	Mesures de lutte		Détermination du zonage	Mesures relatives à la surveillance	Mesures de lutte
Réunir les experts locaux et nationaux	Préparer les actions de recherche active Délai : 72h	Renforcer la stratégie de réduction des populations de sangliers	Renforcer la coordination avec les autorités italiennes	Réunir les experts locaux et nationaux	Démarrer les actions de recherche active de cadavres : Ratissage, patrouille Avant passage en niv 3	Intensifier les battues administratives
Identifier la zone la plus à risque à cibler	Identifier et préparer les équipes de patrouilles de chasseurs Délai : 1 mois	Harmoniser les activités de chasse de part et d'autre de la frontière	Demander les données de surveillance et lutte aux autorités italiennes	Valider des zones ciblées	Collecter 100% de cadavres bord de route et bords de rails Avant passage en niv 3	Elaborer les arrêtés de chasse particulière
Déterminer les mesures de lutte et de surveillance	Identifier les intervenants à mobiliser en détection canine 3 semaines	Qualifier de façon précise la mise en œuvre de la chasse	Création d'une « Task force » franco-italienne	Valider le passage en niveau de surveillance Sagir 3	Passer en niveau de surveillance Sagir 3 3 à 4 jours	Suspendre la chasse mais dérogation
Délai : 72 h		Centraliser les données de chasse	gestion commune de PPA entre le MASA et les autorités Italiennes	Délai : 48h	Prévoir les renforts humains Après passage niv 3	Réfléchir sur l'intérêt et la faisabilité de construire une clôture
		Réfléchir sur l'intérêt de construire une clôture Réfléchir sur les moyens financiers et humains			Réfléchir sur les modalités et l'objectif de la surveillance programmée Après passage niv 3	Moyens financiers et humains

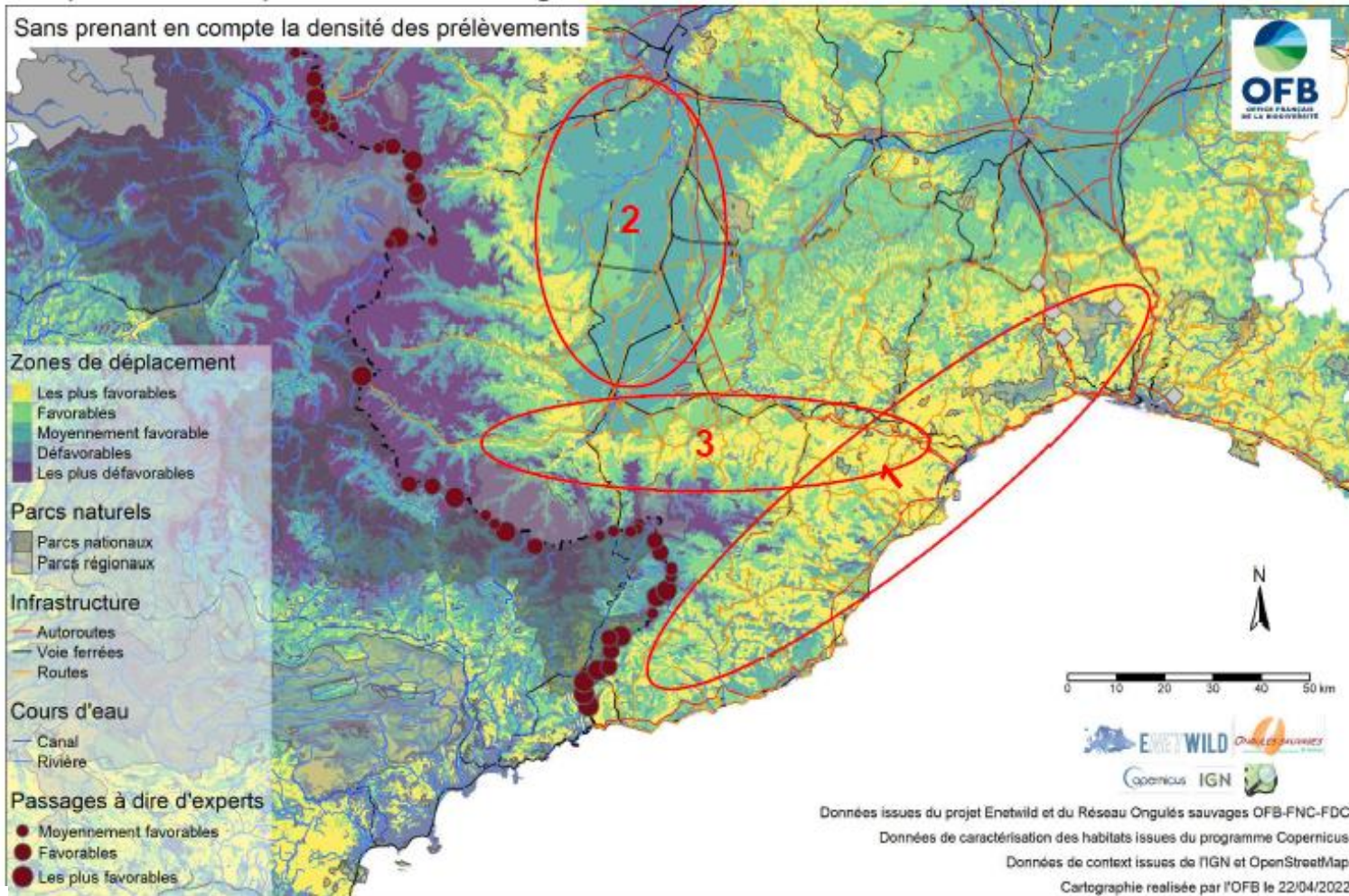
Mesures à envisager pour le 06 dès à présent

Propositions faites - en attente validation

Renforcer davantage les actions ciblées dans les Alpes Maritimes (06) sans tenir compte des distances de progression des sangliers	
Mesures relatives à la surveillance événementielle	Mesures de lutte
Renforcer les mesures de surveillance actuelle le long de la côte avec notamment:	Saison 2022-2023 : approfondir la connaissance de la chasse dans la zone (communes de Castellon, Castellar, Sospel et Breuil-sur-Roya) – voir ppt FRC
Numéro vert pour permettre au grand public (touristes et autres) de signaler tout cadavre de sanglier observé (sur tout ou partie du département	Réflexion sur la construction d'une clôture : fermée linéaire
	Saison 2022-2023, - Centraliser les données de chasse voir ppt FRC
Tester tout ou partie des sangliers abattus par des battues administratives sur certaines communes urbanisées frontalières (pour augmenter la vigilance sur ces zones à risque)	Sécurisation des poubelles dans les zones urbaines

Rappel de l'analyse paysagère

Continuum paysagers plus ou moins favorables aux déplacements potentiels de sangliers



Corridor 1: sur la côte du dépt 06: très favorable aux mouvements de sangliers

Corridor 2 : zone tampon, montagneuse; défavorable aux mouvements de sangliers

Corridor 3: dépts 04 et 5; favorable aux mouvements de sangliers

Reproduction de la Figure 5 avec les corridors écologiques identifiées (1 et 3) et la zone tampon (2)